

ROYAUME DU MAROC



المملكة المغربية



PROJET DE LOI DE FINANCES POUR L'ANNEE 2014

Projet Ministériel
de Performance
2014



Ministère de l'Economie et des Finances

1^{ère} PARTIE :

Présentation du Ministère

Attributions et missions du MEF:

Dans le cadre de ses attributions, le Ministère de l'Economie et des Finances est chargé de l'élaboration de la politique de l'Etat en matière de finances publiques, douanière, fiscale, budgétaire, ainsi qu'en matière de gestion des finances extérieures, du contrôle des entreprises et établissements publics, de privatisation et de coordination et suivi de la politique économique et sociale gouvernementale.

Les principales missions du MEF peuvent être déclinées comme suit :

- En matières budgétaire et fiscale :
 - L'élaboration des projets de loi de finances et le suivi de leurs exécutions ;
 - La définition et l'élaboration des politiques fiscale et douanière ;
 - Le recouvrement des recettes publiques et le paiement des dépenses publiques.
- En matière financière :
 - La définition des conditions des équilibres financiers interne et externe et l'élaboration des dispositions et mesures nécessaires à cet effet ;
 - La garantie de la tutelle sur les intermédiaires financiers, les banques, les établissements de crédit et le marché financier, et la réglementation et le suivi de leur activité ;
 - La représentation du Maroc aux institutions de financement internationales et régionales.
- Concernant le contrôle :
 - Le contrôle de toutes les opérations de recettes et dépenses publiques ;
 - Le contrôle financier des entreprises et établissements publics, sociétés concessionnaires ainsi que les entreprises et organismes bénéficiant du concours financier de l'Etat ou des collectivités publiques ;
 - La réglementation et le contrôle de l'activité des compagnies d'assurance, de réassurance et de capitalisation, ainsi que la participation au contrôle des organismes de prévoyance sociale.
- Parallèlement, le Ministère est chargé d'assurer :
 - Le suivi régulier de la gestion des établissements et entreprises publics et du portefeuille de l'Etat en vue de mettre en œuvre la politique générale et sectorielle de l'Etat en matière, de réforme, de rationalisation et de restructuration du secteur public et de son ouverture au secteur privé ;
 - L'établissement des actes relatifs aux biens mobiliers et immobiliers de l'Etat ;
 - La défense des administrations publiques en justice, par le biais de l'Agence Judiciaire du Royaume.

Enjeux et axes de la stratégie du MEF

Le Ministère de l'Economie et des Finances constitue un accompagnateur important de l'action du Gouvernement. Il a un positionnement central dans l'impulsion et la conduite de réformes structurantes pour l'économie nationale visant à asseoir les conditions d'une croissance durable, intégrée et solidaire et permettant de restaurer la confiance et d'attirer l'investissement. A ce titre, le Ministère joue plusieurs rôles, notamment :

- Il est le garant des équilibres macro-économiques du pays et veille sur les conditions de financement de l'économie;
- C'est une instance transversale de pilotage des politiques publiques et de financement des stratégies sectorielles ;
- C'est un acteur de la compétitivité et de la croissance économique et sociale et du développement durable du pays ;
- Il pilote les réformes économiques et financières et la modernisation de l'environnement économique en général ;
- C'est une instance de régulation, collecte, répartition et optimisation des ressources financières et garant du bon usage des deniers publics.

A cet égard, le ministère s'est assigné un plan stratégique décliné en quatre principaux axes à savoir :

➤ **La promotion de la bonne gouvernance dans la gestion des finances publiques**

Parmi les priorités du Ministère figurant au niveau de cet axe :

- La modernisation du cadre juridique consacré par le plan législatif du Ministère qui regroupe une panoplie de textes portant sur le renforcement de la bonne gouvernance, l'appui à la compétitivité ainsi que l'amélioration des conditions de financement de l'économie.
- Le projet de réforme de la Loi Organique relative aux lois de Finances qui permettra de doter le Maroc, à l'instar de beaucoup de pays développés et émergents de par le monde, d'une véritable constitution financière, laquelle donnera corps et substance aux nouveaux principes fondateurs de la gouvernance des affaires publiques.
- La modernisation et le renforcement du dispositif de Gouvernance et de contrôle des Etablissements et Entreprises Publics et la généralisation de la contractualisation des relations Etat-EEP.

- La modernisation du système de gestion de la commande publique qui vise notamment, l'alignement des règles de gestion sur les standards internationaux en la matière. Ce processus s'appuie sur la réforme du cadre réglementaire régissant les marchés publics qui porte sur le nouveau décret relatif à la passation des marchés publics.
- L'amélioration du recouvrement des ressources et la rationalisation des dépenses publiques à travers notamment la réduction du train de vie de l'Etat et l'optimisation des dépenses de personnel.
- La rationalisation et l'optimisation de la gestion des finances publiques à travers le nouveau système de Gestion Intégrée des Recettes qui vise à améliorer la capacité de gestion de l'administration publique dans sa mission de recouvrement et à faciliter son ouverture sur l'environnement extérieur.

➤ **La relance d'une croissance forte, durable et inclusive**

Il paraît incontestable que la poursuite de l'édification institutionnelle et l'accélération du rythme des réformes structurelles contribuent au renforcement de la confiance à l'égard de l'économie marocaine et à la stimulation de la croissance. Néanmoins, celle-ci passe également par l'appui à l'investissement public et son orientation vers la poursuite de la mise à niveau des infrastructures, ainsi que par l'amélioration des conditions susceptibles d'attirer les investissements en particulier pour les secteurs à haute valeur ajoutée et générateurs d'emplois.

A cet effet, la mission du Ministère consiste à contribuer à l'amélioration du climat des affaires à travers :

- La simplification du système fiscal et sa consolidation autour d'objectifs tendant à encourager l'investissement, à promouvoir l'entreprise et améliorer sa compétitivité et à soutenir le pouvoir d'achat des ménages. Dans ce cadre, la réforme fiscale mise en place par le Ministère depuis quelques années sera poursuivie dans l'objectif de stabiliser les ressources nécessaires par une grande mobilisation des recettes fiscales internes, de réduire les distorsions fiscales (multiplicité des exonérations, rétrécissement de l'assiette fiscale, etc.) et de promouvoir une plus grande équité fiscale.
- Une meilleure mobilisation de l'épargne et une allocation plus efficiente des ressources financières; ce qui suppose le maintien d'un cadre macro-économique viable, la mise en place d'un secteur financier moderne, l'adoption d'une politique adéquate de financement du Trésor conjuguée à une gestion optimale de la dette et de la trésorerie publique. A cela s'ajoute, le renforcement des instruments en matière de suivi de la situation économique et financière permettant d'identifier les mesures à mettre en œuvre pour atténuer les effets de la crise internationale

➤ **L'accompagnement des grandes réformes de l'Etat**

De par son rôle important dans la gestion des finances publiques, le Ministère de l'Economie et des Finances se trouve au centre de plusieurs réformes visant à assurer une bonne marche de l'économie du Royaume vers la croissance et la modernité et ce, conformément aux dispositions de la nouvelle Constitution, adoptée le 1er juillet 2011.

L'enjeu pour le ministère, consiste à participer de manière effective et efficace dans la mise en œuvre de la vague des réformes institutionnelles et structurelles que connaît le Maroc : Régionalisation avancée, refonte du système des retraites, réforme du système de compensation, réforme de la fiscalité...etc. Parallèlement, le MEF est appelé à accompagner les stratégies des réformes sectorielles au niveau de leurs phases de conception et d'évaluation notamment à travers la mobilisation du foncier public à l'effet d'appuyer les stratégies sectorielles et la réalisation des équipements publics.

➤ **L'amélioration de l'organisation et de la gouvernance du MEF**

A ce niveau, les efforts déployés par le ministère au niveau de l'amélioration de son organisation et son mode de gouvernance se traduisent par :

- Le développement d'une culture de programmation stratégique privilégiant la contractualisation et la gestion axée sur les résultats : déclinaisons des objectifs stratégiques en objectifs opérationnels accompagnés d'indicateurs de suivi.
- La promotion de la démarche qualité dans la gestion du service aux usagers et développement des relations de confiance avec les citoyens.
- L'optimisation de l'organisation du Ministère et le renforcement de la collégialité et la synergie entre ses différentes composantes tout en favorisant la mutualisation des moyens.
- La consolidation du rôle de l'élément humain dans la réalisation des performances à travers une politique de rationalisation de la Gestion des Ressources Humaines basée sur un système de Gestion Prévisionnelle des Effectifs des Emplois et des Compétences, un plan de formation adapté aux besoins en compétences et un dispositif d'évaluation et de motivation transparent et équitable.
- L'amélioration de l'efficacité du dispositif de communication en mettant en œuvre la charte de communication et en favorisant l'accès à l'information et le partage de la connaissance à travers l'utilisation optimale des TIC notamment les portails du Ministère et

les réseaux sociaux. Cet effort sera de grande contribution aux actions visant le développement de la transparence et la lutte contre la corruption.

- La stabilisation, l'intégration et l'urbanisation des systèmes d'information tout en assurant l'efficacité de gestion, l'amélioration de la qualité, le renforcement de la sécurité et la simplification des processus.
- Le renforcement de la déconcentration au sein du Ministère en favorisant la mutualisation des moyens.

Présentation des crédits du Ministère au titre de l'année 2014

		PLF 2014
Dépenses	Personnel	2 180 313 000
	MDD	260 000 000
	Investissement	307 250 000
	Total	2 747 563 000

Récapitulatif des crédits du Ministère au titre de l'année 2014 par programme

Programmes du Ministère	BG			TOTAL
	Chapitre Personnel	Chapitre MDD	Chapitre Investissement	
Support et pilotage	219 198 000	57 000 000	73 419 000	349 617 000
Politique économique et stratégie des finances publiques	315 000 000	5 360 000	19 223 000	339 583 000
Facilitation Sécurisation des échanges et protection du consommateur*	513 250 000	54 017 000	69 903 000	637 170 000
Exécution de la dépense publique recouvrement et tenue de la comptabilité publique*	521 750 000	50 501 000	31 805 000	604 056 000
Mobilisation et recouvrement des recettes fiscales*	527 750 000	75 137 000	68 630 000	671 517 000
Gestion du domaine privé de l'Etat*	83 365 000	17 985 000	44 270 000	145 620 000
Total MEF	2 180 313 000	260 000 000	307 250 000	2 747 563 000

*ces programmes incluent les budgets des régions.

Récapitulatif des crédits du Ministère au titre de l'année 2014 par projet

		Personnel	MDD	Investissement
Support et pilotage	Gestion des ressources	219 198 000	55 000 000	71 386 000
	Défense judiciaire		518 000	1 293 000
	Inspection audit et évaluation des politiques publiques		1 486 000	740 000
Politique économique et stratégie des finances publiques	Soutien de la politique budgétaire	315 000 000	978 000	3 000 000
	Régulation du secteur financier et gestion de la trésorerie		2 477 000	4 300 000
	Aide à la décision en matière de politique économique et financière		245 000	760 000
	Gestion du portefeuille de l'Etat et contrôle des entreprises publiques		1 118 000	10 903 000
	Encadrement du secteur de la prévoyance sociale régulation et contrôle des assurances et des réassurances		538 000	260 000
Facilitation Sécurisation des échanges et protection du consommateur*	Conditions de travail et accueil des usagers	513 250 000	49 817 000	22 990 000
	Facilitation des échanges			16 000 000
	Lutte contre les fraudes douanières			30 913 000
Exécution de la dépense publique recouvrement et tenue de la comptabilité publique*	Productivité et conditions de travail	521 750 000	15 982 500	7 380 000
	Exécution des dépenses de l'Etat		34 518 500	19 025 000
	Gestion des finances locales et recouvrement			
	Tenue de la comptabilité publique			5 400 000
Mobilisation et recouvrement des recettes fiscales*	Qualité de service	527 750 000	46 269 500	22 085 106
	Appréhension de la matière fiscale et lutte contre la fraude		28 867 500	46 544 894
Gestion du domaine privé de l'Etat*	Conditions de travail	83 365 000	12 995 000	5 278 000
	Appui à la gestion du domaine privé de l'Etat		4 990 000	38 992 000
Total MEF		2 180 313 000	260 000 000	307 250 000

* Ces programmes incluent les budgets des régions

2^{ème} PARTIE :

Présentation des programmes du Ministère de l'Economie et des Finances

Programme « Support et pilotage »

➤ La stratégie du programme « Support et pilotage »

Le programme «Support et pilotage» regroupe les moyens consacrés à la gestion des ressources du ministère, à la défense judiciaire et à l'Inspection, audit et évaluation des politiques publiques. Il est piloté par M. le Secrétaire Général du MEF.

Par ailleurs, la mise en œuvre opérationnelle du programme relève de la responsabilité respective des directeurs et responsables de chacune des directions.

➤ Résumé de la stratégie du programme et de ses finalités générales

La stratégie du programme est structurée autour de trois axes :

Le premier axe concerne la gestion des ressources assuré par la Direction des Affaires Administratives et Générales (DAAG) et dont les principales orientations s'articulent autour des points suivants :

- Asseoir l'allocation des ressources sur des bases objectives et concertées
- Anticiper les évolutions des effectifs, des métiers et des compétences du MEF
- Optimiser l'organisation et rentabiliser les investissements SI
- Fédérer les fonctions support et ancrer les pratiques de mutualisation

Le second axe concerne l'inspection, l'audit et l'évaluation des politiques publiques assuré par l'Inspection Générale des Finances (IGF) ; il s'articule autour de deux orientations principales :

- ◆ L'adaptation des missions de l'IGF au nouveau contexte et sa contribution à la bonne gouvernance économique et financière à travers notamment, la consolidation de son cœur de métier et de son positionnement, le développement des missions d'audit de performances et d'évaluation des résultats des politiques, programmes et projets publics et la contribution à la prévention et la lutte contre la fraude et la corruption ;

- ◆ Le renforcement des capacités et des moyens d'intervention de l'IGF via l'adaptation de ses procédures et de son organisation et l'accroissement de ses effectifs ainsi que la rénovation de sa gestion des ressources humaines et des compétences.

Le troisième axe concerne la défense judiciaire assuré par l'Agence Judiciaire du Royaume (AJR) en tant que défenseur des intérêts de l'Etat sur le plan judiciaire. En effet, les objectifs assignés à cet acteur est de réduire l'impact du contentieux sur les finances publiques, et par son expérience devenir un pôle d'expertise dans la gestion des dossiers du contentieux de l'Etat.

Il s'agit de veiller à ce que les intérêts de l'Etat soient défendus sur le plan judiciaire dans les meilleures conditions.

- **Responsable de programme**

Monsieur le Secrétaire Général du MEF.

- **Acteurs de pilotage**

DAAG, IGF, AJR.

➤ **Objectifs et indicateurs de performance du programme :**

- **Objectif 1 : Améliorer la gestion des RH et développer leurs compétences**

- **Indicateur 1.1: Nombre de Jours/Homme/formation par agent (JHF)**

Unité	2012 Réalisation	2013 Prévision	2014 Prévision	2015 Prévision
JHF	5	6	6	6

Précisions méthodologiques :

Cet indicateur présente le nombre moyen de journées de formation par agent. Il est calculé sur la base du nombre total de JHF réalisé durant l'exercice n rapporté à l'effectif global en question. Il renseigne sur l'effort déployé pour assurer le développement des compétences des cadres et agents.

Sources de données :

Information disponible grâce au système intégré de gestion des ressources humaines (GISRH).

- **Objectif 2 : Consolider les systèmes d'information et garantir leur disponibilité**

- **Indicateur 2.1: Taux de disponibilité des systèmes d'information**

Unité	2012 Réalisation	2013 Prévision	2014 Prévision	2015 Prévision
%	98%	98,5	99%	99%

Précisions méthodologiques:

Cet indicateur évalue la disponibilité des SI auprès des gestionnaires et utilisateurs finaux. Il est calculé sur la base des fréquences de pannes enregistrées et leurs durées.

Sources de données :

Informations collectées et analysées dans le cadre du processus de monitoring des activités des SI.

- **Objectif 3 : Améliorer l'efficacité de l'intervention de l'AJR**

- **Indicateur 3.1: la différence (en %) entre les montants réclamés par les demandeurs et les montants accordés par le juge**

Unité	2012 Réalisation	2013 Prévision	2014 Prévision	2015 Prévision
%	38%	36%	36%	36%

Précisions méthodologiques :

Cet indicateur porte sur la différence (en %) entre les montants réclamés par les demandeurs et ceux accordés par le juge. Il permet d'évaluer l'écart et le manque à gagner au cours d'une affaire judiciaire.

Sources de données :

Les jugements rendus par les différentes juridictions du Royaume pour les montants accordés et les données des dossiers pour les montants demandés.

- **Indicateur 3.2: le respect des délais légaux**

Unité	2012 Réalisation	2013 Prévision	2014 Prévision	2015 Prévision
%	98%	98%	99%	100%

Précisions méthodologiques :

Cet indicateur permet de mesurer le respect des échéances et des délais légaux d'intervention et de réponse, (délais d'appel, délais de cassation...etc.)

Sources de données :

Le fond des dossiers, les déplacements directs aux tribunaux et les notifications faites par les huissiers de justice.

- **Objectif 4 : optimiser le taux des affaires gagnées**

- **Indicateur 4.1: le taux des affaires gagnées par stade juridictionnel**

Unité	2012 Réalisation	2013 Prévision	2014 Prévision	2015 Prévision
%	56%	58%	60%	62%

Précisions méthodologiques :

Cet indicateur porte sur le taux des affaires gagnées par stade juridictionnel. Il permet d'évaluer la différence entre les affaires gagnées et les affaires perdues tout en prenant en considération le stade juridictionnel.

Sources de données :

Les statistiques annuelles d'activité de l'AJR qui sont extraites des jugements reçus.

- **Objectif 5: Contribuer à la préservation des deniers publics par un rééquilibrage des missions**

- **Indicateur 5.1: % des missions d'inspection, d'audit et de lutte contre la fraude**

Unité	2012 Réalisation	2013 Prévision	2014 Prévision	2015 Prévision
%	75%	70%	65%	60%

Précisions méthodologiques :

Le % des missions d'inspection, d'audit et de lutte contre la fraude est calculé en rapportant le nombre de ce type de missions sur le nombre total des missions effectuées par l'IGF au cours de l'année.

Sources de données :

Système d'Information et de Gestion des Missions (SIGEM)

Limites et biais de l'indicateur :

Cet indicateur ne peut pas à lui seul renseigner sur la contribution de l'IGF à la préservation des deniers publics. Les autres types de missions (évaluation de la performance, de la capacité de

gestion des ordonnateurs et des politiques publiques, études, etc.) contribuent également à cet objectif.

Il n'est pas établi de corrélation directe entre l'indicateur et la préservation des deniers publics. En outre l'IGF n'a pas la maîtrise totale sur cet indicateur car une grande partie des missions d'audit ont un caractère obligatoire, notamment les audits des comptes du CAS-INDH et les audits des projets financés par les bailleurs de fonds internationaux.

Commentaire :

Cet indicateur ne peut donner qu'une idée partielle sur l'effort déployé par l'IGF pour contribuer à préserver les deniers publics parce qu'il ne prend pas en considération toutes les activités de l'IGF ; d'où l'intérêt d'un rééquilibrage des missions en abaissant ce type de missions et en renforçant davantage les autres types de missions (évaluation des politiques publiques, audit de performances, harmonisation des procédures d'audit interne au sein du MEF, etc) pour rendre l'IGF plus performante.

○ **Indicateur 5.2 : % des missions de lutte contre la fraude**

Unité	2012 Réalisation	2013 Prévision	2014 Prévision	2015 Prévision
%	5%	5%	10%	15%

Précisions méthodologiques :

Le pourcentage des missions de lutte contre la fraude est calculé en rapportant le nombre de ce type de missions sur le nombre total des missions d'inspection, d'audit et de lutte contre la fraude effectuées par l'IGF au cours de l'année.

Sources de données :

Système d'Information et de Gestion des Missions (SIGEM)

Limites et biais de l'indicateur :

La corrélation entre la lutte contre la fraude et la préservation des deniers publics n'est pas bien établie. L'IGF n'a pas de maîtrise sur cet indicateur car la programmation de ce type de missions dépend de la constatation des indices de fraude.

Commentaire :

Cet indicateur complète le premier et donne une idée sur le rééquilibrage de ce type de missions en renforçant davantage la lutte contre la fraude au détriment des autres types de missions.

● **Objectif 6 : Développer les audits de performance**

○ **Indicateur 6.1 : % des audits de performance**

Unité	2012 Réalisation	2013 Prévision	2014 Prévision	2015 Prévision
%	0	0	10%	15%

Précisions méthodologiques :

Cet indicateur est obtenu en divisant le nombre de missions d’audit de performance par le nombre total des missions effectuées par l’IGF au cours de l’année.

Sources de données :

SIGEM

Commentaire :

Le calcul de cet indicateur dépend de l’adoption de la nouvelle LOF et la mise en place des programmes budgétaires. Parallèlement l’IGF effectue des évaluations de la capacité de gestions des ordonnateurs qui entrent dans le cadre de la réforme du contrôle et qui ne sont pas prises en considération dans le calcul de cet indicateur.

- **Objectif 7: Contribuer à l’évaluation des politiques et programmes publics**

- **Indicateur 7.1: Nombre de missions d’évaluation des politiques et programmes publics**

Unité	2012 Réalisation	2013 Prévision	2014 Prévision	2015 Prévision
Nombre	0	2	2	2

Précisions méthodologiques:

Cet indicateur est obtenu en comptabilisant le nombre de missions d’évaluation des politiques publiques.

Sources de données:

SIGEM

Limites et biais de l’indicateur:

L’IGF n’a pas une totale maîtrise sur cet indicateur et la performance enregistrée va dépendre essentiellement de la demande des membres de gouvernement adressée à l’IGF pour réaliser ce genre de missions.

Commentaire:

En parallèle l’IGF réalise des études qui ne sont pas prises en considération dans le calcul de l’Indicateur.

Programme "Politique économique et stratégie des finances publiques"

➤ La stratégie du programme

Le programme «Politique économique et stratégie des finances publiques» regroupe les moyens consacrés au soutien des politiques budgétaires, à la veille sur les équilibres macroéconomiques, à la régulation du secteur financier et la gestion de la trésorerie, à l'aide à la décision en matière de politique économique et financière et à la gestion du portefeuille de l'Etat et du contrôle des entreprises publiques et à l'encadrement du secteur de la prévoyance sociale, régulation et contrôle des assurances et des réassurances. Il est piloté par M. le Secrétaire Général du MEF.

Par ailleurs, la mise en œuvre opérationnelle du programme relève de la responsabilité respective des directeurs et responsables de chacune des directions et services concernés.

➤ Résumé de la stratégie du programme et de ses finalités générales

La stratégie poursuivie par le programme est structurée autour de cinq axes :

Le premier axe concerne le soutien de la politique budgétaire et dont les principales actions s'orientent vers :

- La consolidation des bases d'une croissance forte et durable via:
 - Le renforcement de l'investissement public pour accélérer la mise en œuvre des chantiers structurants et des stratégies sectorielles;
 - L'amélioration du pouvoir d'achat des citoyens.
- L'amélioration de la gestion publique et le maintien de la discipline budgétaire à travers :
 - La réforme de la loi organique relative aux lois de finances;
 - Le développement des marges budgétaires;
 - La contribution à l'amélioration de l'efficacité de l'administration publique.
- L'amélioration de la mobilisation des financements extérieurs et la réduction des coûts de transactions y afférents.

Le deuxième axe porte sur la veille sur les équilibres macroéconomiques et l'amélioration des conditions de financement de l'économie et de l'environnement des affaires.

C'est ainsi que le maintien d'un cadre macroéconomique stable et solide, constitue un préalable qui conditionne le financement d'une croissance durable et inclusive. A cet égard, et dans son rôle de veille sur les équilibres macro-économiques et dans sa fonction d'éclairage des

choix en matière de politique économique, sociale, financière et monétaire, la DTFE définit les conditions desdits équilibres, en assure le suivi et apporte sa contribution à leur réalisation.

Dans le prolongement de cette attribution, la DTFE assure le financement du Trésor, la gestion de la dette et contribue au financement du déficit de la balance de paiement et au financement des réformes structurelles et des projets des entreprises et établissements publics.

Enfin et en relation avec la veille sur les équilibres macroéconomiques, la DTFE, contribue à la modernisation du cadre législatif et réglementaire du secteur financier et ce dans un objectif de mieux répondre aux besoins de financement des agents économiques et d'aligner ce secteur sur les meilleurs standards internationaux.

Le troisième axe concerne l'éclairage et le suivi-évaluation des politiques publiques. Une action qui répond aux exigences posées par les mutations profondes que connaît notre environnement national, régional et international. Ladite action d'éclairage et d'aide à la décision sur les diverses thématiques structurantes et prioritaires pour notre pays a pour but de renforcer la vocation économique du MEF et sa contribution dans l'optimisation des interventions publiques dans les différents secteurs dans un souci d'efficacité, d'efficience et de cohérence. Pour ce faire, la DEPF assure :

- La veille à la stabilité du cadre macroéconomique et aux objectifs fixés par le gouvernement en termes de croissance et d'équilibre financier ;
- La participation à l'évaluation des politiques publiques ;
- La mise en place et le développement des instruments de prévision et d'études d'impacts au sein du Ministère ;
- L'affinement des analyses conjoncturelles servant de base aux prévisions macroéconomiques et finances publiques.

Le quatrième axe concerne le contrôle financier et le suivi du secteur des Etablissement et Entreprises Publics et qui porte sur :

- La réforme du dispositif de gouvernance et de contrôle financier de l'Etat sur les EEP ;
- La généralisation de la contractualisation des relations Etat-EEP ;
- La convergence vers les normes comptables internationales ;
- La promotion des partenariats public-privé (PPP) ;
- Le développement d'une politique de gestion active du portefeuille public.

Le cinquième axe a trait à l'encadrement et le contrôle du secteur de la prévoyance sociale et à la consolidation du rôle de l'assurance dans la protection des personnes et du patrimoine. Il se matérialise à travers les domaines d'intervention suivants :

- L'amélioration de la gouvernance du secteur des assurances à travers l'adoption de normes internationales en la matière ;
- La poursuite du processus d'externalisation des caisses internes de retraite des établissements publics ;
- La poursuite des travaux en vue de la finalisation des schémas de réforme des régimes de retraite ;
- La redéfinition de la mission de la Caisse Nationale de Retraites et d'Assurance (CNRA) ;
- La réforme de la gouvernance du secteur de la mutualité ;
- La consolidation du rôle de l'assurance dans la protection des personnes et du patrimoine notamment à travers la mise en œuvre d'un système de couverture des conséquences d'événements catastrophiques et l'instauration de l'obligation de certaines assurances dans le domaine de la construction ;
- La mise en place d'un cadre légal pour l'assurance « Takaful ».

- **Responsable de programme**

Monsieur le Secrétaire Général du MEF.

- **Acteurs de pilotage**

DB, DTFE, DEPF, DEPP, DAPS

➤ **Objectifs et indicateurs de performance du programme :**

- **Objectif 1 : Améliorer la transparence de l'action budgétaire**

- **Indicateur 1.1: Taux de satisfaction des parlementaires membres des commissions des finances à l'égard de la qualité des documents accompagnant la Loi de Finances.**

Unité	2012 Réalisation	2013 Prévision	2014 Prévision	2015 Prévision
%	-	-	65%	75%

Précisions méthodologiques :

Cet indicateur porte sur la satisfaction des parlementaires membres des commissions des finances à l'égard de la qualité des documents accompagnant la Loi de Finances. Il permet d'évaluer leur avis sur les documents communiqués afin d'en améliorer la qualité compte tenu des observations qu'ils formulent.

Sources de données :

Enquête annuelle établie par la Direction du Budget dès l'adoption de la Loi de Finances de l'année (janvier généralement).

○ **Indicateur 1.2: Notation « Open Budget index ».**

Unité	2010 Réalisation	2012 Réalisation	2014 Prévision
Rang	69/94	64/100	
Score (%)	28	38	42

Précisions méthodologiques :

L'Indice Open Budget a été élaboré par le Projet Budgétaire International (IBP) en 2002 dans le but de collecter des informations comparatives entre les pays sur la disponibilité des informations budgétaires et sur d'autres pratiques de budgétisation responsable.

Il évalue la quantité et le type d'informations que les gouvernements mettent à la disposition du public dans les huit documents budgétaires clés qui doivent être publiés durant l'année budgétaire :

- Rapport préalable au budget ;
- Projet de budget de l'exécutif ;
- Budget adopté ;
- Budget des citoyens ;
- Rapports en cours d'année ;
- Rapport de milieu d'année ;
- Rapport de fin d'année ;
- Rapport d'audit.

Sources de données :

Enquête menée par des chercheurs indépendants. Elle est composée de 125 questions, dont 95 questions traitant directement de l'accès du public à l'intégralité des huit documents budgétaires clés que les gouvernements sont tenus de publier pendant les différentes étapes du cycle budgétaire, et 30 autres questions portant sur les possibilités de participation du public dans le processus budgétaire, et les rôles joués par les législatures et les institutions supérieures de contrôle dans la formulation et la surveillance du budget.

Ainsi, les réponses aux questions de l'enquête permettent de générer le score de l'Indice sur le budget ouvert du pays, ainsi que son rang et classement au niveau des pays couverts par l'étude.

- **Objectif 2 : Optimisation et modernisation des instruments de financement du Trésor**

- **Indicateur 2.1 : Taux de satisfaction des opérateurs du marché par rapport à la politique de financement du Trésor et aux mesures et réformes introduites pour moderniser le marché des valeurs du Trésor.**

Unité	2012 Réalisation	2013 Prévision	2014 Prévision	2015 Prévision
%	-	-	70%	75%

Précisions méthodologiques : une enquête annuelle sera organisée auprès des principaux intervenants et investisseurs sur le marché des valeurs du Trésor pour recueillir leurs avis sur la conduite de la politique de financement du Trésor et leurs propositions d'amélioration et/ou de mesures ou réformes à introduire pour développer davantage le marché intérieur de la dette.

Sources de données : Enquête auprès des principaux intervenants sur le marché des valeurs du Trésor notamment les IVT et les sociétés de gestion.

- **Indicateur 2.2 : degré de convergence du portefeuille de la dette au portefeuille benchmark notamment en terme de (i) parts des dettes intérieure et extérieure, (ii) structure par devises du portefeuille de la dette extérieure et (iii) durée de vie moyenne du portefeuille de la dette du Trésor**

Unité	2012 Réalisation	2013 Prévision	2014 Prévision	2015 Prévision
% de la dette extérieure dans le portefeuille global	23,7%	23%	20-25%	20-25%
% de la dette intérieure dans le portefeuille global	76,3%	77%	75-80%	75-80%
Durée de vie moyenne	5,6 ans	5,3 ans	5,6 ans	5,6 ans
% de l'encours de la dette contractée en US dollar et devises liées	13,3%	13%	14%	14%
% de l'encours de la dette contractée en EUR	76,6%	77%	77%	78%
% de l'encours de la dette contractée dans les autres devises	10,1%	10%	9%	8%

Précisions méthodologiques : Tout en veillant à assurer le financement du Trésor dans les meilleures conditions possibles, la Direction du Trésor veille également à faire converger la structure du portefeuille de la dette du Trésor vers la structure du portefeuille cible « portefeuille benchmark » qui permet de réduire les coûts et les risques financiers liés à ce portefeuille.

Sources de données : Système d'information intégré de gestion de la dette et de la trésorerie publique du ministère de l'Economie et des Finances.

- **Indicateur 2.3 : Moyenne annuelle du solde quotidien du compte courant du Trésor en Milliard de DHS**

Unité	2012 Réalisation	2013 Prévision	2014 Prévision	2015 Prévision
MMD	2,8	Entre 2 et 3	Entre 2 et 3	Entre 2 et 3

Précision méthodologique : le Trésor veille, à travers ses interventions quotidiennes sur le marché monétaire, notamment les opérations de placement ou d'emprunt, à stabiliser le solde du compte courant du Trésor à un niveau donné qui correspond au matelas de sécurité minimum pour faire face à toute dépense imprévue.

Sources de données : solde quotidien du compte courant du Trésor communiqué par Bank Al-Maghrib.

- **Objectif 3 : renforcer le rôle du secteur financier dans le financement de l'économie**

- **Indicateur 3.1 : nombre cumulé des ménages bénéficiant de «DAMANE ASSAKANE » pour le financement de l'habitat**

Unité	2012 Réalisation	2013 Prévision	2014 Prévision	2015 Prévision
Nombre	-	113 000	128 000	144 000

Précisions méthodologiques: nombre cumulé de ménages ayant bénéficié de la garantie Damane Assakane pour acquérir ou construire leur résidence principale.

Sources de données: Caisse Centrale de Garantie (CCG).

- **Indicateur 3.2 : Nombre de projets de PME bénéficiant annuellement de la garantie de la CCG Financement de la PME via le système national de garantie**

Unité	2012 Réalisation	2013 Prévision	2014 Prévision	2015 Prévision
Nombre	-	1700	1900	2100

Précisions méthodologiques: Nombre de projets de PME qui bénéficient annuellement de la garantie de la CCG.

Sources de données: CCG

- **Indicateur 3.3 : Nombre de projets de textes préparés pour un meilleur financement de l'économie**

Unité	2012 Réalisation	2013 Prévision	2014 Prévision	2015 Prévision
Nombre	-	-	6	6

Précisions méthodologiques: Nombre de projets de textes législatifs préparés.

Sources de données: MEF

Commentaire:

Dans le cadre des missions dévolues à ce département, une attention particulière est donnée à la préparation du cadre législatif et réglementaire en matière de régulation et d'approfondissement du secteur financier pour mettre en place les conditions d'un financement optimal de l'économie tout en convergeant vers les normes internationales reconnues.

Cette convergence vers les normes est réalisée sur la base des demandes des opérateurs sur le marché et/ou suite aux recommandations résultant des évaluations du secteur financier par les organismes financiers internationaux, notamment la Banque mondiale.

- **Objectif 4 : Mobilisation des financements au profit des réformes structurelles et des projets des entreprises et établissements publics (EEP)**

- **Indicateur 4.1: Montant prévisionnel des engagements en Milliard de Dirhams**

Unité	2012 Réalisation	2013 Prévision	2014 Prévision	2015 Prévision
MMD	-	12.6	19	19

Précisions méthodologiques :

Cet indicateur porte sur le montant prévisionnel des engagements de financement sous forme de prêts concessionnels auprès des Bailleurs de fonds extérieurs pour appuyer les réformes structurelles et les projets d'investissement des EEP inscrits dans le cadre de leurs contrats programmes et programmes d'investissement (projets d'infrastructure, d'alimentation en eau et de l'énergie)

- **Objectif 5 : Consolidation du secteur financier public**

- **Indicateur 5.1 : Evaluation de la situation financière des organismes financiers publics et leur contribution au financement de l'économie.**

Unité	2012 Réalisation	2013 Prévision	2014 Prévision	2015 Prévision
Documents préparés	-	-	1	1

Précisions méthodologiques: Au cours du 3^e trimestre de chaque année, il sera procédé à la préparation d'un rapport qui résume, sur une base individuelle, la situation financière des organismes financiers publics et leur contribution au financement de l'économie. Ce document permettra de faciliter la préparation et le cadrage du projet de loi de finances.

- **Objectif 6 : Cadrage macro-économique et déterminants de la croissance**

- **Indicateur 6.1: Ecart des prévisions**

Unité	2012 Réalisation	2013 Prévision	2014 Prévision	2015 Prévision
Point	0,5	0,5	0,2	0,2

Précisions méthodologiques:

La DEPF accorde une importance particulière à l'exercice de cadrage macroéconomique à court et à moyen termes et mène des réflexions approfondies sur la trajectoire actuelle et future de l'économie nationale. L'objectif du cadrage macroéconomique est d'anticiper la situation macro-économique dans laquelle devra s'exécuter la Loi de Finances, d'établir les prévisions économiques et financières et leur actualisation sur la base de l'évolution de l'économie dans son ensemble et de mettre en évidence les marges de manœuvre ou les contraintes qui devraient en résulter pour l'action publique.

La Direction élabore, également, des projections à moyen terme nécessaires à la mise en place du Cadre des Dépenses à Moyen Terme. Ce dernier constitue un ensemble cohérent d'objectifs stratégiques et de programmes de dépenses publiques qui définit le cadre dans lequel les Ministères opérationnels peuvent prendre des décisions pour la répartition et l'emploi de leurs ressources.

La DEPF conduit, en outre, des travaux permettant de mieux éclairer la conduite de la politique économique et de retracer les mutations structurelles du tissu productif national. En effet, dans un contexte de débat marqué par des interrogations sur les nouvelles formes des modèles qui puissent assurer une croissance économique à moyen et long termes, la DEPF mène régulièrement des travaux avec une double ambition : apporter plus d'éclairage sur les soubassements du modèle de croissance de l'économie marocaine et mettre en évidence ce qu'il y a lieu de faire pour garantir une soutenabilité constante de notre modèle économique pour les décennies futures. Les questions étudiées portent, généralement, sur le potentiel et le cycle de croissance, les tendances de la production, le rôle moteur de la consommation, l'efficacité de l'investissement, et leurs répercussions sur les équilibres fondamentaux, en l'occurrence la balance courante et le marché de l'emploi.

Sources de données:

Les différents partenaires de la DEPF (Directions du Ministère, autres départements ministériels, organismes nationaux et internationaux...).

- **Objectif 7 : Contribution à l'évaluation des politiques publiques**

- **Indicateur 7.1: Nombre d'études réalisées**

Unité	2012 Réalisation	2013 Prévision	2014 Prévision	2015 Prévision
Nombre	12	14	15	16

Précisions méthodologiques:

La DEPF, de par ses missions et attributions, est interpellée à élaborer des études sur des questions économiques, financières et sociales. En outre, elle assure au sein du Ministère le suivi et l'évaluation d'impact des politiques économiques et des stratégies sectorielles. Elle utilise, à cet effet, différents instruments de modélisation et d'évaluation d'impact ainsi que des maquettes sectorielles pour répondre à des questions particulières.

Sources de données:

Les différents partenaires de la DEPF (Directions du Ministère, autres départements ministériels, organismes nationaux et internationaux...).

- **Objectif 8 : Suivi de la conjoncture et analyse de la compétitivité**

- **Indicateur 8.1: Nombre de notes de conjoncture et études réalisées**

Unité	2012 Réalisation	2013 Prévision	2014 Prévision	2015 Prévision
Nombre	16	16	16	16

Précisions méthodologiques:

Pour assurer un meilleur suivi de la conjoncture nationale et internationale, la DEPF élabore mensuellement une note de conjoncture qui touche les différents aspects économiques, financiers et sociaux aussi bien au niveau national qu'international. Elle utilise, à cet effet, des méthodes statistiques avancées de traitement de l'information, des méthodes d'analyse des données et des instruments de modélisation et de prévision infra-annuelle.

La Direction s'attèle également au suivi de la compétitivité moyennant une batterie d'indicateurs et d'analyses fines du positionnement compétitif du Maroc sur le plan global et sectoriel.

Sources de données:

Les différents partenaires de la DEPF (Directions du Ministère, autres départements ministériels, organismes nationaux et internationaux...).

- **Objectif 9 : Améliorer la gouvernance et l'efficacité des EEP**

- **Indicateur 9.1 : Evolution du nombre des EEP disposant d'un contrat programme**

Unité	2012 Réalisation	2013 Prévision	2014 Prévision	2015 Prévision
Nombre	-	5	10	20

- **Indicateur 9.2 : Elaboration de la nouvelle loi relative à la gouvernance et au contrôle financier des EEP (% de réalisation)**

Unité	2012 Réalisation	2013 Prévision	2014 Prévision	2015 Prévision
%	-	-	100%	-

- **Objectif 10 : Instaurer un cadre juridique des Partenariats Publics Privé**

- **Indicateur 10.1 : Elaboration de la loi relative aux PPP (% de réalisation)**

Unité	2012 Réalisation	2013 Prévision	2014 Prévision	2015 Prévision
%	-	-	100%	-

- **Objectif 11 : Repenser le contrôle des assurances et œuvrer dans le sens d'une mise à niveau du secteur des assurances**

- **Indicateur 11.1: Nombre de jour / homme de contrôle des intermédiaires d'assurances**

Unité	2012 Réalisation	2013 Prévision	2014 Prévision	2015 Prévision
J/H	220	450	450	450

Précisions méthodologiques:

L'indicateur retenu est le nombre d'homme/jour de contrôle des intermédiaires d'assurances.

Sources de données:

DAPS (Division du contrôle des intermédiaires d'assurances).

Commentaire:

L'indicateur retenu permet de mesurer la part du réseau de distribution des opérations d'assurances couvert par le contrôle par la DAPS.

- **Indicateur 11.2: Nombre de rapports de contrôle des sociétés d'assurances et de réassurances**

Unité	2012 Réalisation	2013 Prévision	2014 Prévision	2015 Prévision
Nombre	17	17	17	17

Précisions méthodologiques:

L'indicateur retenu est le nombre de rapports de contrôle établis par la DAPS dans le cadre de ses missions de contrôle auprès des sociétés d'assurances et de réassurances.

Sources de données:

DAPS (Division du contrôle des entreprises d'assurances et de réassurance).

Commentaire:

Dans le cadre de sa mission de contrôle, l'autorité de tutelle, selon ses procédures de gestion, établit chaque année, suite aux missions de vérifications sur pièces et sur place, un rapport sur l'activité de chaque entreprise d'assurances et de réassurance.

Une note de synthèse de tous ces rapports est établie. Elle dresse un bilan de l'activité du contrôle pendant une année, dégage les tendances d'évolution du secteur d'assurance, fixe les axes de contrôle prioritaire pour l'exercice suivant et fait des propositions pour des modifications ou mises à jour de la réglementation des assurances.

- **Objectif 12 : Participation à la conception et à la mise en œuvre d'un schéma de réforme des régimes de retraite et élaboration des règles de contrôle des organismes de prévoyance sociale**

- **Indicateur 12.1: Elaboration du projet de loi relatif à la réforme paramétrique du régime des pensions civiles gérés par la CMR (% de réalisation)**

Unité	2012 Réalisation	2013 Prévision	2014 Prévision	2015 Prévision
%	-	-	100%	-

Précisions méthodologiques:

L'indicateur retenue est le taux de réalisation de la première phase de la réforme portant sur la CMR.

Sources de données:

DAPS (Division régimes de retraite).

- **Indicateur 12.2: Participation aux Commissions de contrôle des mutuelles**

Unité	2012 Réalisation	2013 Prévision	2014 Prévision	2015 Prévision
Nombre	8	12	12	12

Précisions méthodologiques:

L'indicateur retenu est le nombre de mutuelles à laquelle la DAPS participe aux commissions de contrôle.

Sources de données:

DAPS (Division des assurances de personnes).

Commentaire:

Participation aux Commissions de contrôle de 12 mutuelles par an.

Programme « Facilitation, sécurisation des échanges et protection du consommateur »

➤ La stratégie du programme :

L'Administration des Douanes et Impôts Indirects s'est engagée depuis plusieurs années dans des chantiers de réforme en vue d'être en ligne avec les évolutions du contexte national et international et de remplir efficacement les missions qui lui sont assignées.

C'est ainsi qu'elle a lancé courant 2011 une nouvelle stratégie à l'horizon 2015 qui se fixe pour objectifs de contribuer de manière significative à l'amélioration du climat des affaires, à la consolidation des recettes fiscales, et à la protection des citoyens et des consommateurs. Dans ce sens, le plan stratégique 2011-2015 a été conçu par rapport aux attentes et aux exigences de 3 catégories de clients constituant l'environnement direct de l'ADII : les « Opérateurs Economiques », les « Partenaires Institutionnels » et les « Particuliers ». Ce plan est fondé sur une quarantaine de projets qui traduisent les 10 engagements pris vis-à-vis de ces clients et les objectifs qui les sous-tendent.

L'orientation de la stratégie de l'ADII vers le client et l'organisation du travail en mode projet constituent en elles même une grande réforme dans l'approche de déclinaison des missions assignées à cette administration vue les exigences en termes de méthode de planification, d'intégration, de contrôle, et d'animation de l'ensemble de l'organisation.

• Responsable de programme

Le Directeur Général de l'Administration des Douanes et Impôts Indirects

➤ Objectifs et indicateurs de performance du programme :

• Objectif.1 : Simplifier les procédures pour fluidifier les échanges

○ Indicateur.1.1: Délai de dédouanement

Unité	2012 Réalisation	2013 Prévision	2014 Prévision	2015 Prévision
Heures	8h43mn	8h21mn*	7h	6h

(*) Délai calculé au 29/10/2013

Le délai de dédouanement hors concours aux autres services a diminué entre 2012 et 2013 contrairement au délai de dédouanement global qui englobe les délais relevant des autres corps de contrôle (MCINT, ONSSA, ...).

Précisions méthodologiques :

Le délai de dédouanement hors concours aux autres services est la différence entre la date de dépôt physique de la Déclaration Unique des Marchandises (DUM) et la date de la validation de la mainlevée en défalquant les délais de traitement et de contrôle relevant des autres corps de contrôle (MCINT, ONSSA, ...).

Sources de données :

Les données sont fournies par le système BADR (Base Automatisée des Douanes en Réseau).

Limites et biais de l'indicateur :

Le délai moyen de dédouanement hors concours aux autres services est calculé seulement pour les DUM qui ne sont pas soumises à des autorisations des autres corps de contrôle. Ces DUM ont représenté environ 40% de l'ensemble des DUM en 2012.

Il est allongé par les heures de fermeture, par le délai de paiement qui incombe à l'opérateur et par la programmation de la présentation des lots lorsque la marchandise est choisie pour visite physique.

Commentaire :

La réduction du délai de dédouanement hors concours aux autres services signifie que les procédures douanières sont améliorées dans le sens de la fluidité.

- **Objectif.2 : Garantir des conditions favorables à une concurrence loyale**

- **Indicateur 2.1: Montant des droits et taxes redressés suite au contrôle douanier en Milliard de DHS**

Unité	2012 Réalisation	2013 Prévision	2014 Prévision	2015 Prévision
MMDH	1,92	2,01	2,2	2,3

Précisions méthodologiques:

Montant global des droits et taxes ordonnancés suite aux différents types de contrôles (Contrôle a posteriori et immédiat), donnant lieu à des affaires contentieuses (origine, espèce, poids,...) ou non comme les redressements des valeurs déclarées.

Sources de données:

Calcul manuel des montants des droits et taxes redressés par les Directions Régionales.

Limites et biais de l'indicateur:

La collecte manuelle comporte des risques d'erreur.

La collecte des droits et taxes redressés sera automatisée moyennant une amélioration du système informatique.

Commentaire:

Le montant des droits et taxes redressés permet d'apprécier l'effort du contrôle douanier et ses résultats en termes de recettes supplémentaires.

- **Objectif.3 : Améliorer la qualité de service et les conditions de travail**

- **Indicateur 3.1: Taux d'aménagement et d'équipement des espaces d'accueil**

Unité	2012 Réalisation	2013 Prévision	2014 Prévision	2015 Prévision
%	15%	20%	30%	60%

Précisions méthodologiques:

Taux d'aménagement des espaces d'accueil et leur équipement en mobilier et fournitures, matériel bureautique et informatique, signalétique, moyens d'affichage et systèmes de gestion des files d'attente.

Sources de données:

Le taux est calculé manuellement sur la base des prévisions et des réalisations en matière de dotation des structures chargées de l'accueil.

Limites et biais de l'indicateur:

Ce taux ne reflète pas la qualité des moyens mis en œuvre et leur degré d'adéquation avec les attentes des clients et l'image de marque souhaitée par l'Administration.

Commentaire:

Plus le taux est proche de 100%, plus l'administration répond aux besoins logistiques d'un accueil de qualité tels que définis dans le cadre de référence.

Programme « Exécution de la dépense publique, recouvrement et tenue de la comptabilité publique »

➤ Résumé de la stratégie du programme

Ce programme traduit la vision stratégique de la TGR en matière d'amélioration de l'exécution des finances publiques et des missions d'appui à la réalisation de cette vision. Il regroupe les moyens consacrés à l'amélioration des conditions de travail et d'accueil, aux opérations de recouvrement des recettes de l'État et des collectivités territoriales ainsi qu'à la gestion des dépenses publiques et à la tenue des comptes publics.

- **Responsable de programme**

Le Directeur de l'Appui et de la Gestion des Ressources (en tant que sous-ordonnateur).

- **Acteurs de pilotage**

Les Directeurs centraux et les Trésoriers Régionaux.

➤ Objectifs et indicateurs de performance du programme :

- **Objectif 1 : Améliorer l'environnement de travail des agents et les conditions d'accueil des usagers**

- **Indicateur 1.1 : Nombre de locaux administratifs faisant l'objet de réhabilitation**

Unité	2012 Réalisation	2013 Prévision	2014 Prévision	2015 Prévision
Nombre	13	0 (*)	10	10

(*) : Suite au gel d'une partie du budget d'investissement ouvert par la LF 2013.

Précisions méthodologiques :

Nombre de locaux administratifs faisant l'objet de réhabilitation : c'est le nombre annuel des opérations de réhabilitation achevées. Il permet d'évaluer le rythme des rénovations immobilières prioritaires réalisées.

Sources de données :

Rapports de suivi de l'exécution du budget.

- **Objectif 2 : Mobiliser les ressources de l'Etat et des collectivités territoriales**

- **Indicateur 2.1 : Taux de recouvrement sur année courante**
- **Indicateur 2.2 : Recettes réalisées sur les années antérieures en Milliard de DHS**

Unité	2012 Réalisation	2013 Prévision	2014 Prévision	2015 Prévision
% (*)	69%	71%	73%	75%
MMD	2,1	2,6	2,6	2,8

(*) Il est à rappeler qu'en nombre d'articles, l'Etat recouvre à peine 40 % de ses créances.

Précisions méthodologiques :

Taux de recouvrement sur année courante : exprimé en pourcentage, c'est le taux de recouvrement net qui mesure le recouvrement réalisé par rapport aux prises en charge de l'année courante ne faisant pas l'objet de suspensions légales (contentieux judiciaire, impôts non exigibles, facilités de paiement, etc).

Recettes réalisées sur les années antérieures : c'est le montant des recettes réelles réalisées (recouvrement hors annulations, dégrèvements et admissions en non-valeur) sur les restes à recouvrer des années antérieures.

Sources de données :

Rapports de suivi de l'exécution du budget.

- **Objectif 3 : Simplifier et moderniser le paiement des impôts et taxes**

- **Indicateur 3.1 : Nombre de paiement dématérialisé des impôts et taxes**

Unité	2012 Réalisation	2013 Prévision	2014 Prévision	2015 Prévision
Nombre	24 540	35 000	50 000	65 000

Précisions méthodologiques :

Nombre de paiement dématérialisé des impôts et taxes : c'est le nombre d'opérations de paiement des impôts et taxes effectuées par voie dématérialisée (paiement en ligne, virement, etc).

Sources de données :

Rapports de suivi de l'exécution du budget.

- **Objectif 4 : Optimiser l'exécution des dépenses des collectivités territoriales**

- **Indicateur 4.1 : Taux de couverture du système de gestion intégrées GID-collectivités territoriales**
- **Indicateur 4.2 : Nombre du personnel communal dont la paie est centralisée**

Unité	2012 Réalisation	2013 Prévision	2014 Prévision	2015 Prévision
%	0	25%	70%	90%
Nombre	41 000	43 000	49 000	69 000

Précisions méthodologiques :

Taux de couverture du système de gestion intégrée GID-collectivités territoriales : exprimé en pourcentage, c'est le nombre de collectivités territoriales utilisant le système GID par rapport au nombre total des collectivités territoriales.

Nombre du personnel communal dont la paie est centralisée : c'est le nombre total du personnel des collectivités territoriales dont la paie est effectuée au niveau de la TGR.

Sources de données :

Rapports de suivi de l'exécution du budget.

- **Objectif 5 : Optimiser le processus d'exécution et de contrôle des dépenses de l'Etat**

- **Indicateur 5.1 : Délai moyen de visa des engagements de dépenses**
- **Indicateur 5.2 : Délai moyen de règlement**

Unité	2012 Réalisation	2013 Prévision	2014 Prévision	2015 Prévision
Jours	15 jours	15 jours	14 jours	13 jours
Jours	10 jours	10 jours	10 jours	9 jours

Précisions méthodologiques :

Délai moyen de visa des engagements de dépenses: c'est le nombre moyen de jours couru entre la date de visa et la date d'arrivée de la demande d'engagement. Il permet de mesurer la rapidité de traitement des dossiers au niveau de la régularité. Cet indicateur est donné pour les marchés publics de l'Etat.

Délai moyen de règlement : c'est le nombre moyen de jours couru entre la date de prise en charge et la date de règlement. Il permet d'évaluer la rapidité d'accord de visa et de règlement des dossiers. Cet indicateur est donné pour les marchés publics de l'Etat.

Sources de données :

Rapports de suivi de l'exécution du budget.

- **Objectif 6 : Améliorer la tenue de la comptabilité publique et le processus de reddition des comptes publics**
 - **Indicateur 6.1 : Délai moyen de préparation des situations devant servir à l'élaboration du projet de loi de règlement**
 - **Indicateur 6.2 : Délai de versements comptables**

Unité	2012 Réalisation	2013 Prévision	2014 Prévision	2015 Prévision
Mois	12 mois	12 mois	12 mois	12 mois
Jours	30 jours	30 jours	25 jours	20 jours

Précisions méthodologiques :

Délai moyen de préparation des situations devant servir à l'élaboration du projet de loi de règlement : c'est le nombre de mois nécessaires à la préparation des situations qui serviront à l'élaboration du projet de loi de règlement. Cet indicateur permet de renseigner sur le respect du principe de reddition des comptes publics.

Délai de versements comptables : c'est le nombre moyen de jours couru pour que les comptables effectuent leurs versements comptables mensuels. Cet indicateur permet de s'assurer du respect du calendrier comptable.

Sources de données :

Rapports de suivi de l'exécution du budget.

Programme « Mobilisation et recouvrement des recettes fiscales »

➤ Résumé de la stratégie du programme et de ses finalités générales

La stratégie du programme « Mobilisation des recettes fiscales » s’articule autour des axes suivants :

- ❖ Construire une relation de partenariat et de confiance avec le contribuable ;
- ❖ Devenir une administration numérique ;
- ❖ Renforcer l'action de l'administration en matière de contrôle ;
- ❖ Développer une parfaite maîtrise du métier du recouvrement.

• Responsable de programme

Le Directeur Général des impôts.

➤ Objectifs et indicateurs de performance du programme :

• Objectif 1 : améliorer la qualité de service et promouvoir le civisme fiscal

- Indicateur 1.1: Délai moyen de traitement des dossiers de remboursement TVA

Unité	2012 Réalisation	2013 Prévision	2014 Prévision	2015 Prévision
mois	3	3	3	3

Précisions méthodologiques :

Le délai moyen de remboursement se calcule par la différence entre la "Date de Paiement du remboursement" et la "Date de dépôt de la demande de remboursement" rapportée au nombre de remboursements sur une période.

Sources de données :

Demandes de remboursements de TVA déposées par les contribuables

Limites et biais de l'indicateur :

Ce délai peut ne pas être respecté pour les dossiers incomplets

Commentaire :

Le délai peut être inférieur à 3 mois pour certaines Directions Régionales

- **Indicateur 1.2: Pourcentage des réclamations par rapport au total des impositions émises**

Unité	2012 Réalisation	2013 Prévision	2014 Prévision	2015 Prévision
%	1,30	1,30	1,30	1,25

Précisions méthodologiques :

Le taux est calculé à partir du nombre des réclamations reçues et le nombre des impositions émises au courant de l'année.

Sources de données :

Réception périodique des situations statistiques des réclamations déposées dans les différentes directions régionales et système d'information pour le nombre des émissions.

Limites et biais de l'indicateur :

Un indicateur qui évolue en fonction de l'importance du niveau de contestation des contribuables.

Commentaire :

Un taux qui devrait tendre vers la baisse compte tenu de l'effort de l'administration en cours de réalisation dans la prévention du contentieux.

- **Objectif 2 : Moderniser l'administration**

- **Indicateur 2.1 : Nombre de services mis en ligne**

Unité	2012 Réalisation	2013 Prévision	2014 Prévision	2015 Prévision
Nombre	-	3	4	5

Précisions méthodologiques :

Comptabiliser le nombre de télé services mis en service par la DGI.

Sources de données :

Services mis en ligne sur le portail de la DGI.

• **Objectif 3 : Améliorer le recouvrement des impôts et taxes**

- **Indicateur 3.1: Taux d'évolution du recouvrement des impôts (gérés par la DGI)**

Unité	2012 Réalisation	2013 Prévision	2014 Prévision	2015 Prévision
%	68%	69%	70%	70%

Précisions méthodologiques :

Ce taux de recouvrement est calculé à partir des restes à recouvrer nets.

Sources de données :

Prises en charge et recouvrements effectués par les receveurs de l'administration fiscale.

Limites et biais de l'indicateur :

La réalisation du taux de recouvrement est tributaire du règlement de la problématique de l'ATD.

- **Indicateur 3.2: Taux de réalisation des prévisions fiscales (Recettes nettes / Prévisions (en %))**

Unité	2012 Réalisation	2013 Prévision	2014 Prévision	2015 Prévision
%	102,5%	100%	100%	100%

Précisions méthodologiques :

Il s'agit du rapport Recettes nettes / Prévisions (en %).

Recettes nettes : correspondent à la différence entre le montant des recouvrements et des dépenses (sur déclaration et sur rôle) des recettes fiscales de l'année N par type d'impôt.

Prévisions : correspondent aux prévisions de la Loi de Finances des recettes fiscales de l'année N par type d'impôt.

Sources de données :

- Recettes et dépenses effectuées par les comptables de la DGI et de la TGR ;
- Cadre macroéconomique produit par la Direction des Etudes et des Prévisions Financières (PIB Prévisionnel, consommation des ménages prévisionnelle, PIB non agricole prévisionnel...) ainsi que les résultats semestriels de grandes entreprises ;

Limites et biais de l'indicateur :

Cet indicateur peut être affecté par les résultats des grandes entreprises et l'évolution de la conjoncture économique.

Commentaire :

Les paiements spontanés représentent près de 92 % des recouvrements. L'action de l'administration ne porte que sur les 8 % restants.

Programme « Gestion du domaine privé de l'Etat »

➤ La stratégie du programme

Dans le cadre de la mobilisation du foncier public, près de 157.000 ha relevant du domaine privé de l'Etat ont été mobilisées au cours de la dernière décennie pour appuyer les grands projets d'infrastructure et soutenir les différentes stratégies sectorielles (Plan émergence, Plan Azur, Plan Maroc Vert, Promotion de l'Habitat Social, réalisation de villes nouvelles,.....).

➤ Résumé de la stratégie du programme et de ses finalités générales

Convaincue de la nécessité d'opérer une modernisation de la gestion du foncier public et de l'exigence de production d'un service de qualité à même de répondre aux attentes des citoyens et des usagers, un certain nombre de chantiers structurants a ainsi été engagé, à savoir :

- Poursuite de l'effort d'immatriculation des terrains domaniaux ;
- Assainissement des occupations irrégulières ;
- Amélioration de la protection du patrimoine foncier ;
- Actualisation de l'arsenal juridique ;
- Rentabilisation du patrimoine et amélioration des recettes domaniales ;
- Gestion dynamique des équipements publics ;
- Gestion active du patrimoine et reconstitution de la réserve foncière stratégique ;
- Refonte et mise à niveau du système d'information ;
- Amélioration du suivi de la réalisation des projets d'investissement mobilisant le

foncier public.

- **Responsable de programme**

Directeur des Domaines de l'Etat

- **Acteurs de pilotage**

Adjoints au Directeur des Domaines de l'Etat

Responsables des structures concernées

➤ **Objectifs et indicateurs de performance du programme :**

• **Objectif 1 : Amélioration de l'offre des terrains mobilisables pour l'investissement et les équipements publics**

○ **Indicateur 1.1: immatriculation du domaine privé de l'Etat (DPE)**

Unité	2012 Réalisation	2013 Prévision	2014 Prévision	2015 Prévision
Hectare	18 000	10 000	10 000	10 000

Précisions méthodologiques:

Cet indicateur correspond à la superficie des terrains ayant obtenu un titre foncier

Sources de données :

DDE/ANCFCC

Commentaire :

Il s'agit d'une action visant à renforcer le patrimoine foncier de l'Etat à travers son immatriculation. Cet indicateur permettra d'assurer un suivi de ce chantier.

○ **Indicateur 1. 2: Assainissement des occupations sans droit ni titre**

Unité	2012 Réalisation	2013 Prévision	2014 Prévision	2015 Prévision
Hectare	40 000	10 000	10 000	10 000

Précisions méthodologiques :

Cet indicateur correspond à la superficie ayant fait l'objet d'une action en vue d'en assainir la situation (dépôt de requête, constat judiciaire...).

Sources de données :

DDE

Commentaire :

Il s'agit d'une action visant à assainir la situation du DPE objet d'occupations irrégulières par les tiers. Cet indicateur permettra de suivre les réalisations en la matière.

• **Objectif 2 : Protection du domaine privé de l'Etat**

○ **Indicateur 2.1 : Elaboration d'un projet de code domanial (% de réalisation)**

Unité	2012 Réalisation	2013 Prévision	2014 Prévision	2015 Prévision
%	-	20	70	100

Précisions méthodologiques :

Cet indicateur correspond à l'état d'avancement du projet

Sources de données :

DDE, autres départements et partenaires

Commentaire :

Il s'agit d'un projet visant à adapter les dispositions législatives et réglementaires régissant le domaine privé de l'Etat à l'évolution du contexte.

○ **Indicateur 2.2 : nombre de documents de référence du DPE numérisés**

Unité	2012 Réalisation	2013 Prévision	2014 Prévision	2015 Prévision
Nombre	50 000	60 000	50 000	60 000

Précisions méthodologiques:

Cet indicateur correspond au nombre de documents de référence numérisés dans le cadre du chantier relatif à la sécurisation du DPE.

Sources de données :

DDE

Commentaire :

Il s'agit d'une action visant à sécuriser le DPE à travers la numérisation des principales pièces des dossiers de procédures.

● **Objectif 3 : Valorisation du domaine privé de l'Etat**

○ **Indicateur 3.1 : Produits et revenus domaniaux**

Unité	2012 Réalisation	2013 Prévision	2014 Prévision	2015 Prévision
MDH	2 000	2 700	3 000	3 000

Précisions méthodologiques :

Cet indicateur correspond aux montants des recettes et revenus des produits générés par la gestion du DPE.

Sources de données :

DDE

Commentaire :

Il s'agit d'assurer une meilleure valorisation du DPE.